

MANDAT CNC

La régulation publicitaire

Partant du constat que les modalités actuelles de la régulation publicitaire sont en France entrées dans le débat public et sont à l'échelon européen impliquées dans de nombreux chantiers et de textes récents, le CNC, a décidé de se saisir de ce sujet en dressant un état des lieux et en menant un travail de fond portant sur les trois axes suivants :

1. évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des recommandations du BVP à partir d'analyses statistiques et d'études de cas ;
2. étudier des pistes d'amélioration de la régulation :
 - Quelles conditions d'indépendance ?
 - Quelle place pour les organisations de consommateurs ? Comment les impliquer davantage dans la régulation ?
 - Comment améliorer l'efficacité du contrôle et des sanctions ?
 - Quelle complémentarité entre le CNC et le BVP ?
 - Comment renforcer le système d'alerte ?
 - Comment identifier et qualifier les cas particuliers et difficiles nécessitant une intervention réglementaire ?
3. s'interroger sur les adaptations éventuelles du champ d'intervention de la régulation de la publicité dans le contexte des communications électroniques et de l'ouverture territoriale qui en découle (transfrontière et européenne).